



COMMISSION DEPARTEMENTALE D'APPEL

COMPOSITION DE LA COMMISSION AU 1^{er} JUILLET 2024

- 10 membres : 4 membres élus + 6 membres cooptés
- Président : Louis SAINT YGNAN (élu)
- Secrétaire : Guy VAVASSORI (coopté)
- Membres actifs : Olivier BIERER (coopté), Jean-Pierre BONASSIES (élu), Audrey CARMARAN (élue), Guy GLARIA (élu), Morgane LECLERCQ (cooptée), Françoise MEDIAMOLE (cooptée), Jacques ROUZAUD (coopté), Eric SAGE (coopté), Alex VIGNEAUX (coopté).

Au cours de la saison, la Commission a enregistré les modifications suivantes :

- Démission de M. Guy GLARIA en raison de son élection à la Présidence de la Ligue de Football d'Occitanie le 9 novembre dernier.
- Admission de M. Mourad SAHRI (élu), représentant de la C.D.A (mise en conformité avec l'article 5.2 d) du Statut de l'arbitrage).

COMPTE RENDU D'ACTIVITE DE LA SAISON 2024/2025

Huit dossiers examinés :

- 20/09/2024 (séance plénière) : 1 dossier règlementaire, confirmant en toutes ses dispositions la décision de la Commission Départementale d'Arbitrage.
- 15/11/2024 (séance plénière) : 1 dossier disciplinaire, infirmant partiellement sur le fond la décision de première instance.
- 17/01/2025 (séance plénière) : 1 dossier disciplinaire, infirmant partiellement sur le fond la décision de première instance.
- 07/02/2025 (séance plénière) : 1 dossier disciplinaire, confirmant en toutes ses dispositions la décision de première instance.
- 19/02/2025 (séance plénière) : 1 dossier règlementaire, confirmant en toutes ses dispositions la décision de première instance.
- 26/02/2025 (séance plénière) : 1 dossier disciplinaire, infirmant partiellement sur le fond la décision de première instance.
- 16/04/2025 (séance plénière) : 1 dossier disciplinaire, infirmant partiellement sur le fond la décision de première instance.
- 14/05/2025 (séance plénière) : 1 dossier disciplinaire, infirmant partiellement sur le fond la décision de première instance

Un dossier a fait l'objet d'un recours auprès de la Commission d'Appel de la Ligue Régionale, qui a confirmé en dernier ressort la décision de la Commission Départementale d'Appel du District.

Le Président de la Commission

Louis SAINT YGNAN